

Cédraie et pinède sur la route de la Caume : biodiversité forestière et exploitation

par Serge ABBES , Olivier DELAPRISON
et Jacques GOURC

Suite de la page 77

Un peu d'histoire forestière

En 1840, un état des lieux indique des garrigues avec quelques touffes de chênes verts. Ces garrigues subissent un pâturage ovin impressionnant. En 1860, plus de 3300 brebis venaient pâturer en "forêt" sur Saint Rémy. Une vaste politique d'enrésinement par semis va être menée à bien par l'Administration Forestière de 1840 à 1913.

Un succès forestier...

Le peuplement que nous visitons est constitué de cèdres de 100-120 ans. Le sous-bois des cèdres est riche en chênes verts. Quand les cèdres sont suffisamment espacés, outre la présence d'un tapis d'herbacées, on constate une "explosion" des chênes verts.

... qui débouche sur un dilemme

En terme d'habitats, nous constatons

donc, sous couvert des cèdres, à l'installation et la montée en puissance d'un habitat d'intérêt communautaire : la chênaie verte catalano-provençale de basse altitude. Au titre de la diversité biologique, une telle évolution serait donc bénéfique. Mais, sans intervention sylvicole appropriée, les cèdres n'auront alors pas de descendance et la cédraie âgée disparaîtra progressivement. Le paysage forestier perdra alors son originalité (appauvrissement de la diversité esthétique). Or, la commune tient au maintien de cette cédraie sur un lieu très fréquenté pour la promenade.

Les catastrophes au secours de la pinède

Les pins laricios de Corse ont bien moins résisté au temps que les cèdres. Beaucoup sont morts pendant les années de sécheresse. Mais une régénération abondante est apparue dans les trouées laissées par les arbres morts.

Il y a environ 25 ans, un incendie a tué les pins maritimes. Mais il a permis l'installation d'une régénération très dense.

Une nouvelle pinède succédera donc à la précédente, même si là aussi la chênaie verte s'installe progressivement.

Vers un compromis techniquement délicat ?

A la fin du siècle dernier, pour retransformer en forêt ce qui n'était plus que garrigues communales ponctuées de chênes verts relictuels, l'Administration Forestière a créé des peuplements résineux en utilisant les essences les plus adaptées (en général, le Pin d'Alep) et en faisant quelques expériences (Cèdre de l'Atlas, Pin laricio de Corse,...).

Sous le couvert de ces arbres, il s'est développé spontanément une chênaie verte mésoméditerranéenne. Celle-ci n'est pas complète, mais le processus de "remontée biologique" est déjà bien avancé (chênes verts en mélange avec des arbustes à baies).

Si la forêt communale était gérée uniquement pour sa fonction écologique, il faudrait maintenant supprimer les pins laricios, laisser subsister les cèdres adultes jusqu'à leur mort, et nous aurions une chênaie à couvert à peu près complet.

Mais cette forêt est gérée d'abord et avant tout pour les humains. Elle a une fonction sociale, voire économique (tourisme) très importante. Il serait donc inconcevable de laisser disparaître la cédraie. Le remplacement, sur de grandes surfaces, des pinèdes ombragées par des formations arbustives à chênes verts ne serait pas non plus très heureuse.



Reboisements en Pins laricio, Pins maritimes et Cèdres, forêt de Saint Rémy

Photo F.B.

Il y a donc contradiction entre la nouvelle formation forestière en émergence (qui est désignée par la directive européenne "habitats" comme devant être préservée au titre de la biodiversité) et l'actuelle qu'on veut garder pour la variété des paysages forestiers et pour l'usage qu'en font les promeneurs.

Pour concilier le tout, il est peut-être possible de "jongler" : susciter une nouvelle génération de cèdres (pour les pins, le feu a localement résolu le problème) sans porter atteinte de manière notable à la chênaie verte. Ce sera délicat, d'autant que la cédraie est dans des conditions climatiques limites : si nous ouvrons un petit peu trop le peuplement, les conditions microclimatiques seront défavorables aux plantules de cèdres et nous serons obligés de planter (en éliminant des chênes pour faire de la place aux plants de cèdres).

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, face à une demande sociale d'espaces "naturels" très forte, il faut expliquer ce qui est en train de se passer. Les décisions à prendre devront être débattues entre partenaires et la commune décidera souverainement. Et il faudra encore trouver les meilleurs moyens d'expliquer aux publics utilisateurs.

S.A., O.D., J.G.



Photo du haut : *Ephedra nebrodensis* est inscrit sur la liste régionale des espèces protégées

Photo O.D.

En bas, les participants du groupe Biodiversité

Photo F.B.



La visite de la forêt communale de Saint-Rémy est l'occasion de rappeler que la biodiversité doit être considérée sous l'angle du massif des Alpilles dans sa globalité et que les choix opérés, résultat d'un consensus entre diverses aspirations, doivent être accompagnés d'une nécessaire communication entre les acteurs.

Les participants dans la cédraie de St Rémy

Photo F.B.